



# VOUS ACCOMPAGNER DE MANIÈRE **AGILE** ET **RÉACTIVE**

SOCIÉTÉ DE GESTION FRANÇAISE

CRÉATION EN 2004

INDÉPENDANTE ET ENTREPRENEURIALE

60 PROFESSIONNELS À VOTRE SERVICE

3,5 MILLIARDS D'ACTIFS SOUS GESTION



**BENJAMIN ADJOVI**

Responsable commercial

+33 7 86 68 47 89

[b.adjovi@aurisgestion.com](mailto:b.adjovi@aurisgestion.com)

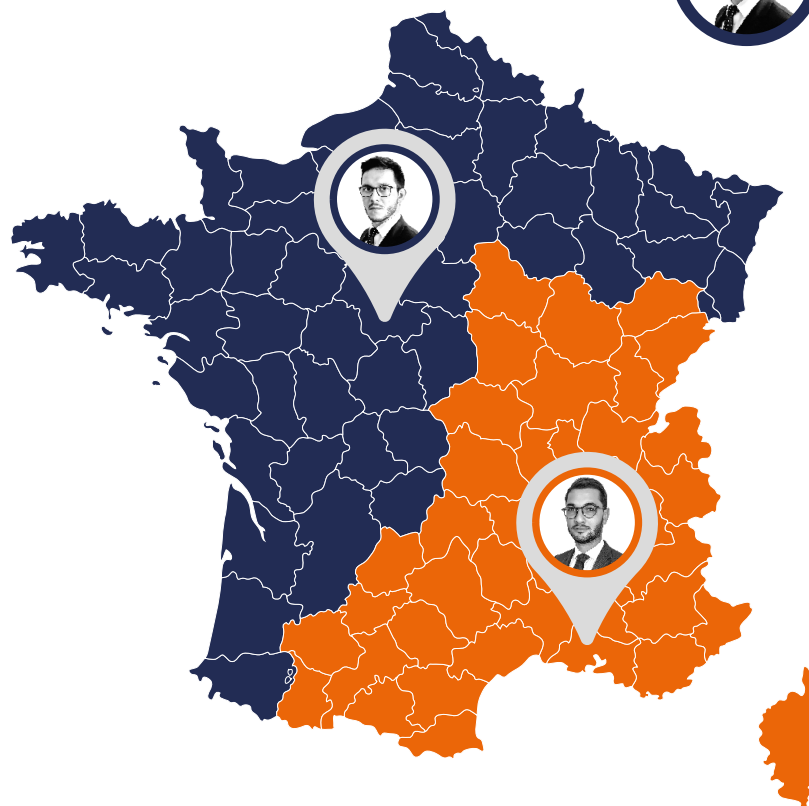


**SYLVAIN BELLE**

Commercial

+33 6 70 76 24 10

[s.belle@aurisgestion.com](mailto:s.belle@aurisgestion.com)



**DOM-TOM**



153 boulevard Haussman  
75008 Paris

AMF : GP-04000069

RCS Paris n° : 479 789 778

[www.aurisgestion.com](http://www.aurisgestion.com)


# UN LARGE CHAMP DES POSSIBLES

## MANDATS DE GESTION

COMPTES TITRES ORDINAIRES, PEA, FID/FIC, ASSURANCE VIE FRANÇAISE.

Un champ des possibles large (OPCVM, ETF, titres vifs actions et obligataires, produits structurés actions, produits structurés de crédit ou de taux, fonds d'investissement alternatifs).

Possibilité d'intégrer notre fonds de recherche de performance absolue : Premium Rendement Sélection (litigation finance, short-term commodity trade finance, global macro, arbitrage de volatilité...) qui a dégagé une performance positive en 2022.

 Possibilité de prendre en compte les préférences de vos clients en matière de durabilité.

Tarifification claire, compétitive et institutionnelle.


Possibilité de rémunérer le partenaire CGP (partage des commissions de gestion fixes et, le cas échéant, variables ; commissions upfront sur produits structurés uniquement pour le partenaire CGP).

01

## FONDS DÉDIÉS

UNE GESTION SUR MESURE ET RÉACTIVE.

Rationaliser les allocations pour vos clients en recourant à une équipe de gestion expérimentée et agile (exemple : recours aux produits dérivés en couverture ou en exposition).

 *Votre fonds sur mesure peut être article 8 SFDR ou article 9 SFDR selon l'appétence de vos clients en matière de durabilité.*

Tarifification, claire compétitive et institutionnelle.

Possibilité de mettre en place une « partition à 4 mains » (société de gestion : Auris Gestion ; conseiller : votre cabinet).

Un champ large des instruments financiers utilisables avec le recours permis aux produits dérivés en couverture ou en exposition.

Préserver l'équilibre économique des cabinets CGP tout en offrant une solution stable et efficace dans l'intérêt des clients.


02

## RENDEMENT SÉLECTION 2027

UN VÉRITABLE FONDS OBLIGATAIRE DATÉ. UNE APPROCHE DÉFENSIVE.

Code ISIN : FR001400EF78

Format : OPCVM à liquidité quotidienne

 Classification SFDR : Article 8\*

Références : Generali, Vie Plus, Intencial, AG2R La Mondiale, Spirica, Cardif, AEP, AXA, Nortia, CNP

- Investment Grade : 50% minimum
- Performance annualisée cible nette de frais : 5%
- Pas d'obligations perpétuelles
- Diversification : 70 émetteurs
- Notation moyenne : BB+
- Zone géographique : OCDE (essentiellement en Europe)
- Fin de la période de commercialisation : 30/11/2023

03

## HOPE 2029

PROFITER À PARTIR 100 000€ DES OPPORTUNITÉS OFFERTES PAR LE MARCHÉ SECONDAIRE DES FONDS DE PRIVATE EQUITY.

Bénéficier de l'expertise de Flexstone Partners selon un cahier des charges défini et suivi par nos équipes.

Accès direct à ce fonds en nominatif pur, par signature électronique d'un bulletin de souscription.

Format : SLP (FIA de droit français).

 Classification SFDR : Article 8\*

Objectif de performance :  $\times 1,6$  MOIC net (TRI net d'environ 12%).

Duration cible du portefeuille : 5 ans.

Exposition internationale : 50% France, jusqu'à 30% Europe du Nord, et jusqu'à 20% aux États-Unis.

Diversification : plus de 15 fonds en portefeuille.

Mécanisme fiscal d'amortissement du capital : les montants distribués par HOPE 2029 aux porteurs seront soumis à imposition uniquement après remboursement des montants investis par ces derniers (article R214-44 III du code monétaire et financier).

Rémunération des partenaires CGP :

- Droits d'entrée jusqu'à 3% du montant de la souscription ;
- Rétrocessions sur frais de gestion : 1% des montants appelés jusqu'à la fin de la période d'investissement (avec réduction de 0,1% par année à partir de la fin de la période d'investissement).

04